



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Date limite de dépôt du dossier
31 décembre 2023

Nom association / Porteur du projet :

Nom du projet :

Date de la demande :

Un dossier par projet (ou par nature d'opération)

première demande

renouvellement d'une demande

Organisme demandeur

Statut juridique :

Association

Commune

Regroupement de communes

Compagnie ou artiste professionnel

Scènes nationales ou conventionnées

Autres (préciser)

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Première demande :

- ◆ Statuts de l'organisme demandeur
- ◆ Liste des personnes/personnels chargés de l'administration
- ◆ RIB

Renouvellement :

- ◆ compte-rendu financier et moral du projet précédemment aidé
- ◆ Statuts, s'ils ont été modifiés depuis la demande initiale
- ◆ Liste des personnes/personnels chargés de l'administration, si elle a été modifiée
- ◆ RIB

Dossier à adresser avant le 31 décembre 2023 au format numérique à l'adresse : cult@marne.fr

En cas d'impossibilité d'envoi numérique les dossiers sont à adresser :

**Département de la Marne
Pôle Jeunesse, Culture et Sport
Service des Affaires culturelles**

2 bis rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Tout dossier doit être accompagné d'une lettre de demande de subvention adressée au Président du Département de la Marne.

Identité :

Date de création de la structure :

N° de récépissé en préfecture :

Nunéro SIRET : Code APE :

Adresse du siège social :

Représentant légal ou Président(e) :

Président :

Directeur(rice) artistique :

Numéro de licence pour les entrepreneurs de spectacles :

Contacts :

Adresse de correspondance :

Rue : Complément :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel : Site internet :

Personne à contacter pour le suivi du dossier

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

NATURE DE L'OPÉRATION (cochez les cases utiles par projet)

Intitulé du projet :

Date ou période de réalisation :

Les critères d'attribution ont évolué depuis 2023 : www.marne.fr (rubrique actions et partenariats culturels, voir Guide du soutien au spectacle vivant).

Les critères sont donnés à titre indicatif. Les subventions sont octroyées dans la limite des crédits votés par l'assemblée départementale.

AIDE A LA CRÉATION PROFESSIONNELLE - Plafond 8 000 €

Création professionnelle de spectacle vivant

théâtre / marionnette musique danse cirque

résidence de création d'une compagnie professionnelle

scène nationale ou conventionnée collectif artistique

autre (préciser)

20 % des charges artistiques et techniques + communication limitée à 10 % du budget.

Pratiques amateurs - Plafond 8 000 € et participation locale

Atelier de pratique amateur encadré par des professionnels, pour des publics spécifiques

de quartiers urbains sensibles porteurs de handicap en situation d'insertion

AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES

Soutien à diffusion - Taux à 20 % - Plafond 15 000 € et participation locale

Joindre obligatoirement le calendrier de vos spectacles

- en milieu rural jeune public
- Programmation décentralisée** sur un territoire (*plusieurs lieux*), coordonnée par une structure culturelle relais

Soutien à diffusion - Taux à 20 % - Plafond 15 000 € et participation locale

- Festival** programmé par un entrepreneur de spectacles
- Festival en milieu urbain - Taux à 10 % - Plafond 15 000 €**
- Festival en milieu rural - Taux à 20 % - Plafond 15 000 €**
- Manifestation culturelle - Programmation spectacle vivant - Taux à 7,5% Plafond 1 500 € et participation locale**

ACCUEIL DE COMPAGNIES EN RÉSIDENCE

Plafond 15 000 € sur 2 ans pour un même projet

- mêmes critères de calcul que pour l'aide à la création. Le montant global de cette aide est plafonné à 15 000 €.

musique danse cirque autre

Lieu et date	Public ciblé

- actions de sensibilisation et médiation en lien avec la résidence

Le service instructeur peut être amené à requalifier la demande en fonction du contenu du dossier.

PRÉSENTATION DU PROJET *(joindre un dossier détaillé si nécessaire)*

Intitulé du projet :

Nouveau projet

Renouvellement de projet

Présentation du projet :

◆ descriptif du projet de programmation ou du projet artistique :

◆ Lieu(x) de réalisation du projet :

◆ Public(s) visé(s) :

Le spectacle peut-il être interprété, selon vous, dans les établissements suivants :

collèges

foyers d'accueil de handicapés

maisons de retraite

locaux d'associations d'insertion sociale

Objectifs du projet :

◆ objectifs culturels et artistiques :

◆ objectifs sociaux et éducatifs :

STRUCTURATION DU PROJET

Structuration économique du projet :

- ◆ coréalizations :

- ◆ préachats :

- ◆ accueils en résidence (*création*) :

- ◆ coproductions :

- ◆ partenaires privés :

- ◆ mécénat :

Structuration du porteur de projet (*compagnies et festivals spécifiquement*)

- ◆ ressources propres (*part d'autofinancement, fonds de roulement*)

- ◆ mutualisations :
 - de personnels

 - de moyens techniques ou logistiques

- ◆ personnels administratifs :

Réseaux professionnels en Grand-Est et hors région (*les indiquer*)

Partenaires :

- institutionnels culturels associatifs privés

CALENDRIER DU PROJET DE DIFFUSION DE LA CRÉATION

Pour les demandes de création au moins 2 dates de diffusion dans la Marne doivent être présentées ci-après

Type d'action (répétition, représentation, création, etc)	Lieux d'accueil	Lieu / commune	Période / dates envisagées	Type de contrat (contrat de cession, mise à disposition, coproduction...)
Dates dans la Marne				
Diffusion dans les autres départements				

ACTIONS CULTURELLES OU DE MÉDIATION (Ateliers, rencontres, ...)

Type d'intervention	Description en 3 lignes maximum	Publics concernés	Structures partenaires	Période	Durée (en heures)

BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUEL DE LA STRUCTURE

Exercice comptable : date de début :

date de fin :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Achats		Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats de prestations de services		Prestations de services	
Fournitures d'entretien		Autres produits	
Autres fournitures			
Services extérieurs		Subventions d'exploitation	
Locations		État - DRAC	
		Région	
Entretien et réparation		Département	
		Communes	
Assurance			
		Mécénat	
Divers			
		Organismes sociaux	
Autres services extérieurs		CNASEA (<i>emplois aidés</i>)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Fonds propres	
Frais postaux, télécommunications			
Autres		Cotisations Associations	
Impôts et taxes		Autres produits	
Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres			
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Frais artistiques		Co-production	
Salaires des artistes		Pré-achats	
dont charges		Achats	
Droits d'auteurs		Billetterie, cachets	
Contrats de cession		Autres produits	
Autres frais artistiques			
Frais techniques		Subventions d'exploitation	
Salaires des techniciens		État, Ministère de la Culture - DRAC	
dont charges		Région	
Sonorisation / éclairage		Département	
Location de matériel		Communes	
Location de salle			
Autres frais techniques		Sacem, Adami, ...	
Salaire chargé de production			
Frais de transport			
Artistes		Mécénat	
Autres			
Frais d'hébergement			
Artistes		Autres recettes	
Autres			
Frais de restauration			
Artistes		Fonds propres	
Réceptions			
Frais de communication		Autres produits	
Salaires			
Supports de communication			
Achats inserts			
Autres			
Frais de fonctionnement			
Salaires permanents			
dont charges			
Télécommunication, envois			
Fournitures			
Frais divers			
Taxes			
Impôts			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Subvention sollicitée : €

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

représentant(e) l'association :

déclare :

- ◆ que l'association est régulièrement déclarée et à jour de ses déclarations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- ◆ que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ◆ exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- ◆ que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

Le représentant légal de l'association ou de la fondation déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Merci de signer votre demande de subvention ci-après :

Je certifie exactes les informations déclarées ci-dessus

fait à le

Signature du représentant légal

Département de la Marne

Pôle Jeunesse, Culture et Sports
Affaires Culturelles

2 bis, rue de Jessaint - CS 30454
51038 Châlons-en-Champagne cedex

courriel : cult@marne.fr

L'impression de cette page n'est pas nécessaire en cas de renvoi par courrier du dossier.

NOTE D'INFORMATION

RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations vous concernant, recueillies dans le présent formulaire, font l'objet d'un traitement informatique par le Département de la Marne, destiné à l'instruction et au suivi de votre demande de subvention. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public et s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-4 et L1111-10 ;
- le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la réglementation départementale relative à la mise en œuvre de la politique en faveur de la culture adoptée annuellement par l'assemblée départementale.

Ces aides financières sont approuvées par délibérations du Conseil départemental de la Marne.

L'ensemble de ces informations est obligatoire ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre demande. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Le Département de la Marne pourra être néanmoins amené à utiliser vos coordonnées pour l'envoi d'information institutionnelle.

Peuvent avoir accès aux données, à raison de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître :

Les informations enregistrées sont destinées au service instructeur du Département (Service des Affaires Culturelles et Service des Finances) et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les agents dûment habilités du Service des Affaires Culturelles et du Service des Finances ;
- les membres siégeant à la commission permanente du Conseil départemental de la Marne statuant sur votre demande ;
- les personnels de la société chargée de la fourniture et de l'assistance-maintenance du logiciel de gestion financière utilisé par le Département ;
- la paierie départementale.

Les décisions motivées sont notifiées au représentant légal de la structure ayant formulé la demande de subvention. En application du Décret n°2017-779 du 5 mai 2017, le Département de la Marne doit diffuser, sous forme électronique, les données essentielles des conventions de subvention qu'il a conclues avec tout organisme.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales, soit pendant dix ans.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant. Vous avez également le droit de demander la limitation (suspension) du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés :

- soit directement auprès du Service des Affaires Culturelles ;
- Soit en vous adressant, par courrier postal, au Délégué à la protection des données (DPO) - Département de la Marne - 2 bis, rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 Châlons-en-Champagne cedex, ou par courriel à l'adresse dpo@marne.fr.

Toute réclamation concernant l'exercice de ces droits devra être portée à l'autorité nationale de contrôle (CNIL - 3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex - www.cnil.fr).